

## **Des ondes pas sans effets**

L'Agence française de sécurité sanitaire a dévoilé ses conclusions sur les effets des radiofréquences. Et réclamé une réduction des expositions.

Réduire les expositions aux radiofréquences. » Voilà ce que préconise le rapport publié hier par l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset). Treize scientifiques y « confrontent diverses écoles de pensée » sur la question des radiofréquences. Une expertise qui ne porte pas seulement sur les antennes-relais et le téléphone portable, mais aussi sur les ondes émises par les radars, Wifi, les microondes, les ondes FM ou encore les plaques à induction. Un « rapport inédit » pour l'Afsset, puisque la question de l'électrosensibilité (symptômes attribués aux ondes) a été prise en compte. Des chercheurs en sciences humaines et sociales ont été auditionnés, signe que la controverse publique sur la question n'a pas été évacuée. Un membre de l'association Agir pour l'environnement a d'ailleurs suivi l'intégralité des débats. Et les conclusions rendues par l'Afsset ne sont pas aussi « rassurantes » que le Figaro voulait bien le dire hier. Le rapport, et en l'occurrence onze études biologiques, mettent en évidence l'existence d'effets des radiofréquences. Ainsi, dans le cadre d'essais cliniques in vitro, une « altération du débit sanguin » a été notée. Un « signal suffisant », estime Martin Guespereau, directeur général de l'Afsset, même si les études menées ne donnent « pas un niveau de preuve intangible pour conclure à des effets sanitaires ». Face à ces zones d'ombre, l'agence préconise deux mesures phares : développer la recherche scientifique par le biais d'études épidémiologistes, et réduire les expositions du public.

Hier, ce rapport très attendu a suscité de nombreuses réactions. Pour la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, c'est « un point d'étape important », même si l'exposition du public aux champs électromagnétiques « n'engendre pas de risques sanitaires identifiés ». Alors que le comité de suivi du Grenelle des ondes doit être installé aujourd'hui, la ministre signale que « l'ensemble des recommandations » du rapport seront intégrées aux actions gouvernementales. Les associations de défense de l'environnement, de leur côté, ont accueilli favorablement le rapport. Pour la fédération France Nature Environnement, qui réclame « l'application du principe de précaution », c'est un texte qui se « démarque du discours rassurant des opérateurs de téléphonie mobile ». Moins convaincue, l'association Robin des toits se dit « déçue » et regrette une « position très attentiste » qui permet « aux pouvoirs publics de traîner un peu ».

**MALIKA OUATIRIS**